

# Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale

*Jeudi 25 mai 2014*

*Centre de Conférences Ministériel, Paris*

*Le Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale s'est réuni pour la première fois le jeudi 25 mai sous la présidence d'Annick Girardin, Secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie. Annoncé par le Président de la République lors de la clôture des Assises du Développement et de la Solidarité Internationale, ce nouvel espace de concertation avec acteurs du développement a été créé par le décret n°2013-1154 du 11 décembre 2013. Cette première réunion a été l'occasion de débattre de l'organisation des travaux du Conseil, du projet de loi d'orientation et de programmation sur le développement en cours d'examen au Parlement et des moyens de la politique de développement, puis de la cohérence des politiques de développement.*

*Annexe : Liste des participants*

## COMPTE-RENDU DES DEBATS

---

**Annick Girardin**, secrétaire d'Etat au développement et à la francophonie, a introduit la première réunion du Conseil National du développement et de la solidarité internationale en remerciant l'ensemble des membres pour leur présence malgré des délais très courts depuis la publication de l'arrêté de nomination.

La ministre avait souhaité que le conseil se réunisse avant la discussion du projet de loi pour le développement au Sénat le 26 avril, rappelant l'importance de la concertation dans la démarche de rénovation engagée dans le cadre des Assises, pour plus de transparence, plus d'efficacité, plus de cohérence. La discussion au Sénat du projet de loi vient clore une première étape, celle de l'élaboration d'un cadre d'action partagé, discuté avec l'ensemble des parties prenantes, puis soumis à l'approbation et au contrôle du Parlement.

Une deuxième phase va maintenant s'ouvrir autour de sa mise en œuvre. Elle doit être tout autant inscrite dans une logique de dialogue et de concertation, gage d'efficacité et de transparence. Il faudra en outre s'assurer que cette mise en œuvre soit mesurable, dans une logique de redevabilité

et d'évaluation. Ces exigences sont essentielles aussi bien pour les contribuables français, dont la générosité contribue largement aux actions de solidarité internationale, que pour les bénéficiaires.

Ce deuxième temps de la mise en œuvre sera également marqué par la conférence climat qu'accueillera la France en 2015. Les enjeux climatiques sont indissociables des enjeux de développement : en limitant le réchauffement de la planète à moins de 2°C, c'est directement aux dynamiques de développement que l'on contribue. Il faudra que le CNDSI se mobilise sur ce chantier.

La ministre a rappelé son attachement aux questions relatives à la jeunesse. C'est une priorité du Président de la République et il faudra soutenir et encourager sa déclinaison dans le champ de la solidarité internationale. L'éducation est un élément majeur dans la lutte contre la précarité, à la base de notre pacte républicain ; elle doit aussi orienter notre action à l'international et contribuer à la promotion de nos valeurs. La francophonie est aussi un vecteur central de diffusion des valeurs françaises et contribue, dans son articulation avec les enjeux de développement, à une approche soucieuse d'efficacité. La ministre a souhaité que, guidé par ces deux priorités (climat et jeunesse), l'ensemble des acteurs du développement puisse travailler en partenariat autour de la mise en œuvre d'une politique de développement profondément renouvelée.

Le CNDSI sera le cadre d'une concertation organisée et régulière, sans se substituer à des échanges plus spontanés en fonction des nécessités de l'actualité. La diversité des familles d'acteurs représentés au sein du CNDSI reflète la diversité des acteurs du développement, qui constitue un atout pour les stratégies de développement. La rencontre de ces mondes différents mais complémentaires est une richesse que nous devons exploiter dans une exigence d'efficacité. La réussite sera collective autant que le sera l'échec. C'est dans cette perspective d'ambition et de responsabilité qu'il faut inscrire les travaux du CNDSI.

Mme Girardin a souligné la nécessité d'organiser ce travail ensemble et d'envisager la solidarité internationale dans ses différentes dimensions, savoir articuler l'urgence et le développement de plus long terme : pour répondre aux défis essentiels, notre action de développement doit s'inscrire dans la durée en lien avec les populations que nous souhaitons soutenir. A cette fin, l'administration dans sa pluralité est réunie au sein du CNDSI.

#### **Organisation des travaux du CNDSI :**

Il s'agit dans un premier temps de finaliser la mise en place du CNDSI afin qu'il soit rapidement opérationnel. La ministre a invité chacun des collègues pour le 15 juin à proposer une ou plusieurs personnalité(s) pour constituer le collège international et à désigner un de ses membres pour siéger au sein du bureau. Le bureau et le site internet qui hébergera les comptes rendus des réunions et d'autres contributions seront deux vecteurs du dynamisme du CNDSI. Tout en gardant une certaine souplesse, le CNDSI se concentrera sur les trois axes principaux de sa mission : les orientations de la politique de développement, les enjeux de cohérence et de transparence de l'aide, la question des moyens. Il importera de ne pas trop s'en éloigner. Une rencontre dans un format plus large sera enfin organisée en janvier 2015 afin de préparer collectivement les deux rendez-vous essentiels de 2015 : la préparation de la COP21 et la définition des objectifs de développement durable.

La ministre a souhaité que cette première réunion du CNDSI s'organise autour de trois temps : l'organisation des travaux du CNDSI, le projet de loi d'orientation et de programmation sur le

développement et les moyens de la politique de développement, la cohérence des politiques publiques et le développement.

## 1. FONCTIONNEMENT DU CNDSI ET ORGANISATION DES TRAVAUX

---

**Jean-Louis Viélajus**, Président de Coordination SUD, rappelle la mobilisation des organisations de solidarité internationale pendant la campagne présidentielle de 2012 pour la mise en place d'un espace de concertation multi-acteurs. A la lumière des expériences précédentes (HCCI, Conseil Stratégique pour la Coopération Non Gouvernementale), il est important de travailler collectivement à la réussite du CNDSI en veillant à son utilité. Il faut pour cela s'en donner les moyens. Deux éléments sont à cet égard fondamentaux :

- La concertation doit être envisagée dans une optique de redevabilité et d'utilité. Ces concertations doivent donc avoir lieu en amont de la production de documents stratégiques.
- Tout en respectant les grands axes de travail du CNDSI, il ne faudra pas s'interdire d'aborder d'autres sujets. Il faudra être inventif. Dans cette perspective, le bureau doit pouvoir recourir à un mécanisme d'auto-saisine et proposer des axes de travail. Le CNDSI doit permettre, le cas échéant, d'initier des groupes de travail multi-acteurs sur des thématiques innovantes et afin d'encourager des productions collectives.

Le rôle du secrétariat sera important pour contribuer à l'animation des travaux du CNDSI et La délégation pour les relations avec la société civile doit être largement disponible pour ce rôle.

**Pierre Jacquemot**, Président du GRET, se félicite de cette réunion attendue depuis la clôture des Assises en mars l'an dernier. Le CNDSI s'insère dans un paysage fourni d'espaces de concertation entre le ministère et les acteurs non gouvernementaux : le CNDSI a peut-être un rôle à jouer pour accompagner la rationalisation de cet environnement. Il devra également se saisir de trois séquences importantes à venir dans l'agenda international du développement : les négociations climat, le post-2015, les travaux au sein de l'OCDE autour de l'APD. Trois propositions peuvent être faites :

- avoir une commission permanente sur la réforme de l'APD en liaison directe avec le département ministériel ;
- Une réflexion pourrait être engagée afin de mieux valoriser l'expertise française dans les dispositifs européens et la contribution financière française à ces mécanismes, pour faciliter l'obtention de certains financements, notamment européens
- Evaluer, avec les membres du CNDSI l'efficacité des dispositifs multilatéraux qui mobilisent une part importante des crédits de coopération au développement et dont l'efficacité n'est pas toujours avérée.

**Bernard Pinaud**, délégué général du CCFD-Terre Solidaire, souligne l'importance de la question de la cohérence des politiques tant la politique de développement est impactée par d'autres politiques publiques (agricole, commerciale, industrielle...). L'article 10 du projet de loi sur le développement évoque la transmission au Parlement, au CNDSI et à la CNCD d'un rapport de synthèse sur la politique de développement et la cohérence des politiques pour le développement. Le CNDSI

pourrait d'ores et déjà réfléchir aux attentes de ses membres quant au contenu et à l'orientation d'un tel rapport.

**Vaia Tuuhia**, délégué générale de l'association 4D et représentant la campagne post-2015 rassemblant l'Action Mondiale contre la Pauvreté et le Collectif France Rio+20, relève l'importance d'intégrer les objectifs du développement durable dans le champ des travaux du CNDSI, voire d'en faire un axe central de la démarche L'évènement prévu en janvier 2015 est bienvenu mais intervient dans un calendrier somme toute très resserré. Il peut être opportun d'inclure les ODD dans les travaux dès aujourd'hui afin de renforcer leur visibilité encore trop faible en France. L'agenda ODD constitue une opportunité unique pour déterminer des objectifs dans une perspective programmatique avec des échéances et une ambition universelle. Les négociations du post-2015 sont en effet l'occasion d'une transition vers un monde plus juste comme le rappelle la campagne post-2015. Les organisations de la société civile ont proposé quatre pistes de travail : le financement du développement durable, les migrations, le rôle du secteur privé, les indicateurs.

**Geneviève Garrigos**, présidente d'Amnesty International France, rappelle que les droits humains doivent figurer parmi les objectifs de la politique de développement. Deux aspects sont majeurs. D'une part, la non-discrimination dans l'accès aux politiques de développement est une condition indispensable au développement durable, équitable et inclusif. D'autre part, il est essentiel d'inclure dans les réflexions du CNDSI sur la cohérence des politiques également les politiques relatives à la sécurité et à la lutte contre les flux migratoires qui, par les violations des droits qu'elles peuvent entraîner, constituent des freins au développement. Comme en témoignent les difficultés croissantes au Nigéria et comme l'ont peut-être trop peu rappelé les Etats dernièrement, il est nécessaire de prendre en compte l'impact des violations des droits humains comme le recours à la torture, les exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées... autant de causes qui facilitent le recrutement dans les groupes armés.

Le **Sénateur Cambon** s'exprimant au nom de son collègue le sénateur Jean-Claude Peyronnet et en son nom propre, se félicite de cette première réunion du CNDSI et fait part de l'intérêt du Sénat pour cette instance de dialogue multi-acteurs. Le Sénat tiendra sa place au sein de cet espace qui doit servir de forum de rencontres pour la diversité des acteurs du développement autour de séances bien organisées. S'agissant du projet de loi sur le développement, le Sénat a manifesté sa volonté d'améliorer et de clarifier le texte. Il sera en discussion en séance plénière le lundi 26 mai. Dans le cadre du CNDSI, le Sénat fera valoir en particulier trois thèmes importants pour la commission des affaires étrangères du Sénat : les objectifs, le pilotage et l'évaluation de la politique de développement. S'agissant des objectifs, il faut veiller à ce que la réalité de la répartition de l'instrument « dons » ne s'écarte pas des discours officiels de priorité aux pays les plus pauvres. Il faut certes tenir compte des contraintes budgétaires qui ne doivent pas être sous-estimées mais s'efforcer de permettre à la France de rester ce qu'elle est, en particulier vis-à-vis des pays les moins avancés. En matière de pilotage, il faut renforcer la coordination dans un environnement qui reste quelque peu émietté. Enfin, s'agissant de l'évaluation, il est urgent – comme le rappellent des pays comme le Mali ou la RCA en proie à des crises profondes et qui ont pourtant bénéficié de sommes d'APD considérables – de repenser les critères d'efficacité et de mieux mesurer l'impact de l'aide. Le principe du rapport bisannuel contenu dans la loi offre des perspectives intéressantes. Les discussions budgétaires au Parlement le sont aussi. Pour les sénateurs, le CNDSI sera une aide pour y voir plus clair et pour renforcer la performance de la politique de développement française.

**Claude Cellier**, représentant la confédération paysanne, relève la diversité de certains collèges dont les membres n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Il pourrait être envisagé de prévoir un temps dédié à la concertation entre membres du même collège. La confédération paysanne se rappelle, que l'enjeu des politiques de développement doivent servir à accompagner une économie au service des hommes et non pas des hommes au service d'une économie.

**Christophe Lefèvre**, représentant la CFE-CGC, se félicite de la création du CNDSI. Les démarches de coopération portées par la CFE-CGC s'inscrivent dans une logique transformative où les aides doivent s'accompagner d'une amélioration des statuts sociaux des travailleurs et d'une aide à la structuration des réseaux professionnels. Dans ce contexte, les questions relatives aux migrations sont fondamentales afin de veiller à la préservation dans les pays partenaires du tissu économique et social. Le CNDSI ne doit pas omettre de prendre en compte l'enjeu d'une articulation entre les initiatives des instances multilatérales comme la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International...

**Francis Charhon**, représentant le Comité Economique, Social et Environnemental, rappelle l'avis rendu par le CESE en février 2013 sur le projet de loi pour le développement. Cet avis évoquait ainsi la question d'une meilleure coordination dans le pilotage de la politique de développement, l'exigence de transparence dans l'affectation des ressources (notamment s'agissant du produit de taxes) et l'enjeu de renforcer la voix des organisations de plaidoyer françaises dans les instances internationales pour l'élaboration des normes internationales. D'un point de vue opérationnel, le segment URD et l'appui sur les acteurs locaux constituent des enjeux majeurs.

**Michel Delebarre**, président de Cités Unies France, rappelle que le CNDSI deviendra ce que ses membres souhaiteront en faire. L'intérêt majeur de cet organe relèvera de la manière dont il permettra d'appréhender la transversalité des préoccupations des différents collèges, d'ajuster des sensibilités différentes et de dégager les termes d'une approche commune. La pratique déterminera aussi la capacité d'initiative et d'indépendance du CNDSI qui, à travers le bureau, pourra déterminer une hiérarchie entre les questions à aborder. Le projet de loi présenté au Sénat sera l'occasion de confronter des points de vue multiples. Il a d'ores et déjà permis une avancée notable s'agissant de l'action extérieure des collectivités territoriales en servant de support à l'introduction de la disposition du 1% déchets. Enfin, il ne faudra pas perdre de vue le contexte européen en réfléchissant notamment aux possibilités de contribuer à une meilleure articulation et mise en cohérence des actions portées par nos partenaires.

**Véronique Moreira**, représentant les réseaux régionaux multi-acteurs, structures qui réunissent des collectivités territoriales, des associations, des syndicats, des entreprises, des universités, etc., souligne la diversité des acteurs impliqués et la nécessité du renforcement de la coopération décentralisée. La question de la transparence et de la redevabilité sont essentielles pour valoriser ces démarches de solidarité internationale auprès des citoyens. Les réseaux régionaux multi-acteurs sont engagés pour la qualité des actions de solidarité internationale, notamment à travers la formation des porteurs de projets de coopération décentralisée ou de solidarité internationale. Ils sont également des acteurs majeurs de l'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale. Celle-ci, est un volet constitutif de la politique de développement.

**Antoine Peigney**, directeur des relations et des opérations internationales de la Croix Rouge Française, rappelle qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité et de sécurité sans développement et plaide pour que des liens soient tissés avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la défense pour renforcer les capacités de prospective, notamment s'agissant des risques de crise et de faillite d'Etats. Cela permettrait à l'ensemble des acteurs d'anticiper les crises et de s'y préparer.

**Khady Sakho-Niang**, présidente du FORIM, souligne l'importance de la question des migrations dans les réflexions sur la cohérence des politiques et alerte la Ministre sur l'approche globale adoptée au plan européen et les éventuelles incohérences avec les positions françaises. Si la France distingue désormais les enjeux de développement des questions de gestion des flux migratoires, il faut veiller à ce que cela soit aussi le cas au plan européen. Le CNDSI doit permettre un dialogue constructif sur ces enjeux.

**André Viola**, président du Conseil Général de l'Aude et représentant l'Association des Départements de France, se félicite de la mise en place du CNDSI qui pérennise la dynamique d'échange des Assises auxquelles tous les échelons de collectivités territoriales ont participé. Cet outil sera ce que nous en ferons, il importe dès lors de s'assurer de la continuité de ces travaux entre les séances. L'organisation d'un Forum plus large en janvier 2015 autour du climat est une perspective stimulante et nécessitera la participation des collectivités qui se mobilisent sur ces enjeux pour formuler des recommandations. L'ADF mène à cet égard une étude sur l'inclusion sociale dont les conclusions pourront contribuer à la réflexion des ODD et du CNDSI.

**Hubert Julien-Laferrière**, vice-président du Grand Lyon et représentant l'Association des Maires des Grandes Villes de France, se félicite de la reconnaissance aussi bien par le ministère des affaires étrangères que par l'agence française de développement des acteurs de la coopération décentralisée et de leur expertise en matière de développement local. La coopération décentralisée possède une valeur ajoutée significative, dans un contexte d'urbanisation accélérée des pays en développement, et invite à travailler sur la planification urbaine. Cette réflexion est notamment développée par la Banque Mondiale qui reconnaît à cet égard le rôle majeur et l'expertise de la coopération décentralisée. Dans la perspective de la COP21 de novembre 2015, le Grand Lyon réfléchit à l'organisation d'un pré-sommet en amont de la COP21 qui rassemblerait les acteurs locaux du développement et du climat dans leur diversité pour permettre à la COP21 d'être le sommet des solutions.

**Patrick Caron**, directeur général délégué du CIRAD, se réjouit de voir la recherche partie prenante de ce CNDSI qui permet de dépasser la fragmentation du paysage des acteurs du développement. La recherche est en effet un segment important de la politique française de développement, comme en témoigne l'ampleur des efforts de la France dans ce domaine en maintenant des organismes de recherche dédiés. La recherche a aussi été le vecteur de nombreux échanges internationaux dans la sphère scientifique. Il existe une diplomatie scientifique qu'il importe de valoriser.

**Benedicte Menanteau**, déléguée générale de l'Admical, réseau qui fédère les entreprises mécènes, souligne le rôle clé joué par le secrétariat en matière de coordination et d'appui. Il est également nécessaire de clarifier ce à quoi les travaux du CNDSI vont servir et la forme qu'ils prendront. Un contexte d'incertitude par ailleurs prévaut quant au dispositif fiscal en faveur des dons. Suite à un

projet d'instruction fiscale, la commission Bachelier devait publier un rapport dont les acteurs de la philanthropie et du mécénat sont dans l'attente. Le CNDSI peut jouer un rôle pour remédier à ce climat d'incertitude, peu propice à l'engagement des entreprises mécènes.

**Jean-Marc Châtaignier** rappelle l'intérêt majeur du CNDSI pour l'administration. Celui-ci permet de maintenir une dynamique de débats et d'échanges alors que des échéances importantes se profilent. Le secrétariat technique sera assuré par la délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats mais c'est l'ensemble des services de l'Etat (direction générale du trésor et, pour le ministère, direction du développement, centre de crise, direction des Nations Unies) et de l'Agence Française de Développement qui sera impliqué dans les travaux du CNDSI.

En conclusion, **la ministre** reprend l'exigence d'utilité : dans cette perspective, il incombe à l'ensemble de ses membres de faire vivre l'« outil » CNDSI. Le décret prévoit que l'ordre du jour du Conseil est fixé par le bureau qui, dans le respect de ses attributions, détermine ses priorités. Il est essentiel que nos travaux soient conduits dans un climat de grande liberté d'expression et de proposition, gage de la richesse et de l'utilité du CNDSI.

Pour autant, il faut éviter de s'engager dans des dispositifs lourds comme les commissions permanentes et préférer des groupes de travail ad-hoc qui peuvent se réunir en tant que de besoin : sur le post-2015, les questions climatiques ou les enjeux de réforme du mode de calcul de l'APD. Il est nécessaire pour le succès du dispositif de rester souple et pragmatique. Conformément aux préoccupations exprimées par plusieurs membres, la ministre insiste sur l'exigence d'efficacité et d'évaluation. Il faut parvenir à une appréciation aussi claire et fine que possible de nos actions en faveur du développement et de la francophonie – l'évaluation des fonds multilatéraux en fait partie. Dans le cadre de la loi en cours de discussion, le rapport bisannuel sera réalisé par le gouvernement mais des concertations auront lieu.

Le secrétariat servira de pôle d'appui pour les travaux du CNDSI et pour les concertations qui pourraient être souhaitables entre les membres d'un même collège. Le site internet doit également être un relais pour les travaux du CNDSI.

## **2. PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION SUR LE DEVELOPPEMENT ET MOYENS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT**

---

**La ministre** rappelle que le projet de loi suit son cours au Parlement. Il faut respecter ce temps parlementaire. La loi fixera des priorités, géographiques et sectorielles, afin d'éviter le saupoudrage et de renforcer l'efficacité des actions. Ce projet de loi offre un cadre d'action fédérateur dans une optique de transparence, de clarté et de cohérence des actions. Le projet de loi insiste aussi sur l'enjeu majeur de la durabilité du développement. S'agissant des moyens, il faut rappeler que les ressources budgétaires consacrées à la solidarité internationale sont significatives et globalement en croissance. La France est le quatrième pays donateur du CAD tandis que la part de notre aide consacrée aux pays les moins avancés a cru de 32% de 2012 à 2013.

Le Président de la République a fixé le cap : l'APD augmentera lorsque la France aura retrouvé le chemin de la croissance. La Ministre insiste pour ne pas céder au pessimisme : la France doit

continuer et continuera à fournir sa juste part en matière de solidarité internationale, elle doit garder et gardera les capacités nécessaires pour intervenir dans le champ du développement. Dans cette perspective, la première nécessité est celle de faire en sorte que chaque euro investi le soit au mieux. Il faut pour cela davantage de transparence, de coordination et de partenariat. Il faut aussi garder à l'esprit que l'aide au développement ne se résume pas à l'aide budgétaire mais peut également recourir aux financements innovants, qui possèdent de nombreux avantages en matière de stabilité, prévisibilité et pérennité.

**Luc Lamprière**, directeur général d'Oxfam France, souligne que le projet de loi va permettre d'améliorer la transparence et l'information des citoyens et évoque les outils nouveaux dédiés à la transparence, qu'il s'agisse du dispositif IATA ou des initiatives françaises pour le Mali. A cet égard, deux exigences peuvent être formulées : que la France étende son effort de transparence au-delà du Mali et que son initiative au Mali soit étendue aux autres bailleurs institutionnels. S'agissant des moyens, la France a diminué sa contribution d'aide publique au développement de 10% alors que l'APD mondiale malgré une conjoncture difficile a globalement augmenté de 6%. Les organisations de solidarité internationale, comme cela a pu être exprimé dans certaines tribunes, sont inquiètes aussi bien pour les conséquences récentes que pour ce qui semble se préparer en termes de nouvelles réductions. A l'instar du sénateur Cambon, Luc Lamprière invite les pouvoirs publics à réaliser les priorités qui sont annoncées dans un contexte où ces derniers semblent finalement condamnés à gérer la pénurie. De fortes inquiétudes se font jour en particulier sur le Fonds de Solidarité Prioritaire. Dans ces circonstances, il est important, d'agir sur certains leviers, au premier rang desquels la mobilisation des ressources domestiques ou la lutte contre l'évasion fiscale dans les pays en développement – la difficulté du Niger, illustrée récemment, de faire respecter sa législation fiscale sur l'uranium rappelle l'urgence de remédier à la situation et de promouvoir la cohérence des actions. Pour autant, la défense du budget consacré au développement est essentielle et l'argument de la reprise de la croissance dans un horizon plus ou moins lointain est insatisfaisant.

**Olivier Berducou**, représentant Frédérique Lellouche de la CFDT, insiste sur le caractère fondamental de la responsabilité sociale des entreprises dans toute stratégie d'aide publique développement. Le CNDSI ne pourra être crédible dans ses réflexions en faveur des politiques de développement que s'il s'empare résolument de la question de la RSE, parallèlement à d'autres enjeux plus larges de gouvernance. La question du devoir de vigilance pour les multinationales a été portée dans l'enceinte du Parlement à l'occasion du débat parlementaire autour du projet de loi. Le CNDSI devra veiller à articuler ses travaux notamment avec la plateforme d'action globale sur la RSE rattachée au Premier ministre.

**La ministre** réagit à ce point en rappelant sa rencontre avec les porteurs de la proposition de loi sur le devoir de vigilance pour les multinationales et le Premier ministre qui souhaite avancer sur ce sujet. La RSE est un sujet important et des liens doivent en effet être recherchés avec la plateforme RSE.

**Francis Charhon** évoque la question de l'instruction fiscale qui devait s'appliquer aux dons à l'étranger en évoquant le moratoire a priori en vigueur aujourd'hui. Le sujet reste néanmoins en suspens et relève une certaine incohérence entre l'administration fiscale et les orientations du gouvernement dans la séquence des Assises et de la LOP.



**Pierre Jacquemot** relève que l'austérité budgétaire n'implique pas dans tous les pays une diminution de l'aide publique au développement, comme l'illustre le cas britannique. Il formule trois propositions :

- Sanctuariser les ressources allouées aux 16 pays prioritaires, dans une optique de solidarité mais également de défense des intérêts français
- Sanctuariser les ressources qui transitent par les autorités locales et les organisations de la société civile, dans une logique d'efficacité
- Mobiliser d'autres sources de financement qui ne sont pas nécessairement budgétaires (taxe – française – sur les transactions financières dont seuls 10% sont dédiés au développement : cette part pourrait être relevée à 20-25%) et éviter de privilégier les fonds verticaux au détriment d'autres financements.

**Aurélie Gal-Régniez**, directrice exécutive adjointe d'Equilibre et Population, évoque la question des indicateurs, essentielle pour garantir transparence et efficacité. Les indicateurs ont une fonction politique (en tant qu'outils de communication, vecteurs de lisibilité et porteurs d'un cap) et un rôle en matière d'évaluation et de pilotage. Le projet de loi introduit l'exigence d'indicateurs transversaux, comme le climat et l'égalité femmes-hommes. Dans ce contexte, le CNDSI devrait se saisir de cette question et porter une réflexion sur les indicateurs et leur suivi. Un espace spécifique pourrait être dédié à la question des indicateurs.

**Jean-René Marsac**, député d'Ile et Vilaine et membre de la commission des Affaires étrangères, souligne l'apport des travaux du CNDSI pour nourrir le travail parlementaire, en particulier s'agissant des préoccupations de l'Assemblée Nationale : la mobilisation des moyens, la réaffirmation des objectifs, le travail sur les financements innovants, les priorités pour l'instrument « dons ». Il faut réfléchir aux outils d'intervention et à leur ciblage, tant ils apparaissent trop limités au regard des enjeux aujourd'hui. Une politique de soutien à l'innovation et à l'initiative économique constitue un volet important d'une politique de développement efficace. L'exigence de coordination entre les interventions des acteurs français mais également des acteurs européens appelle à être renforcée : des approches plus stratégiques pays par pays pourraient être systématisées et permettre de renforcer les capacités de prospective. Dans l'optique de cohérence des politiques, les députés de la commission Affaires étrangères pourraient, en lien avec les travaux du CNDSI, travailler davantage sur des textes qui concernent moins directement la commission afin d'y introduire un segment « solidarité internationale ».

**Véronique Moreira** fait part de son inquiétude s'agissant des orientations actuelles en matière de diplomatie économique : il apparaît important de distinguer la politique d'aide au développement qui ne doit pas se confondre avec les enjeux d'attractivité française. Le maintien de l'engagement des 0.7% est important et joue un rôle majeur en termes d'exemplarité, d'entraînement pour les autres acteurs. Les financements innovants doivent être considérés comme des financements additionnels et ne pas se substituer à l'effort budgétaire. S'agissant du texte de loi enfin, il est regrettable que l'engagement en faveur des zones prioritaires soit rapporté aux subventions – volume financier limité – et non pas, plus largement, à l'effort budgétaire total de l'Etat. Enfin, Véronique Moreira invite l'Etat à se saisir davantage de l'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale.

**Antoine Peigney** appelle à cibler des zones de pauvreté plutôt que des Etats – le seul critère de pays les moins avancés n'étant pas le plus pertinent pour apprécier l'urgence des situations. Il serait important de débattre au sein du CNDSI de la répartition des financements au sein de l'APD française, notamment entre financements bilatéraux et multilatéraux et dans la perspective de l'engagement politique d'un doublement de l'APD française allouée aux ONG. La question du financement des orientations de la stratégie humanitaire de la république française (droit international humanitaire, prévention) et du doublement du Fonds d'Urgence Humanitaire demeure posée.

**Jochen Krimphoff**, responsable international au sein du WWF France, évoque les enjeux de la COP21 et, en particulier, l'exigence évoquée par le Président de la République d'une politique volontariste s'agissant de la sortie des énergies fossiles... Ainsi s'agit-il non seulement de suspendre tout financement de l'AFD au profit d'industries basées sur les énergies fossiles mais également de s'attacher à ce qu'aucun financement public d'aucune sorte ne puisse contribuer au recours aux énergies fossiles.

**Jean-Marc Châtaignier** rappelle, s'agissant des références au fonds de solidarité prioritaire, que celui-ci suit une trajectoire très stable depuis quatre ans à environ 50 millions d'euros annuels. Une fois déduites les réserves obligatoires, ses crédits sont répartis depuis 2010 entre une enveloppe relevant du FSP classique et une enveloppe dite Muskoka qui cible les crédits sur le financement de la santé materno-infantile et transite par les organisations multilatérales. En d'autres termes, si le FSP classique s'élève aujourd'hui à 22 millions d'euros, ça n'est pas parce que l'enveloppe a diminué mais parce que ses crédits ont été fléchés sur une priorité opérationnelle. S'agissant enfin des programmes composant la mission d'aide publique au développement, ils correspondent chacun à une logique d'intervention : le 209 correspond à une enveloppe « subventions » tandis que le 110, géré par la direction générale du Trésor, répond à une logique de prêt. L'indicateur « subventions » est important pour permettre un ciblage effectif des dons. La diversité des instruments est la condition pour continuer à intervenir dans les pays émergents.

**La ministre** rappelle l'enthousiasme des pays partenaires de la France pour son initiative en faveur de la transparence de l'aide au Mali, en particulier de la part de la Commission européenne qui souhaite qu'il soit élargi. S'agissant des questions budgétaires, la ministre a souligné que la baisse des crédits était inéluctable à court terme, correspondant à la contribution de chaque politique de l'Etat à l'objectif de redressement des comptes publics fixé par le Président de la République. Il faudrait toutefois veiller à ce que les priorités communes soient préservées. Sur le dossier de la défiscalisation, il n'y a pas, à l'heure actuelle, de raison de s'alarmer d'une réouverture du dossier.

La ministre a réaffirmé sa volonté de rester combative sur les priorités partagées en faveur du développement et de la solidarité internationale. Un premier pas a été fait s'agissant de la taxe française sur les transactions financières. La part allouée au développement a été relevée de 10 à 15%. Il faut désormais se mobiliser collectivement sur l'enjeu de la taxe européenne. S'agissant de la loi, en cas de non accord entre les deux assemblées, il y aura une commission mixte paritaire.. S'agissant des énergies fossiles, il faut apporter des solutions en réfléchissant aux alternatives. Des contacts sont établis avec les partenaires de la France. De manière générale, il faudra effectivement s'attacher à une déclinaison transversale de ces enjeux. S'agissant de l'exigence de prospective et d'anticipation des crises, ce pourrait être l'objet d'un groupe de travail initié ad hoc par le CNDSI.

### 3. COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT

---

**La ministre** introduit la discussion en rappelant qu'il s'agit de réfléchir à la cohérence entre les acteurs et partant d'envisager des modalités d'articulation du CNDSI avec les autres espaces de concertation et de dialogue mais aussi de réfléchir de manière transversale en mobilisant d'autres acteurs, d'autres ministères dont le champ de compétence croise celui du développement

**Bernard Salamand**, Président du CRID, souligne un sujet est central : celui des migrations. Le projet de loi reconnaît très clairement les apports des migrants dans les politiques de développement. C'est un progrès mais il reste très important que la France contribue à faire avancer le chantier de la promulgation internationale de droits pour les migrants. De surcroît, la politique européenne de gestion des flux migratoires continue à aller à l'encontre d'une politique de réduction de la pauvreté. Elle suit une logique qui ne se fonde que sur les effets supposés négatifs des migrations. Il faut que le CNDSI travaille sur cette question sur laquelle se mobilisent de nombreux acteurs : des ONG mais aussi récemment le secrétaire général des Nations Unies dans le cadre du post-2015.

**Hubert Julien-Laferrière** rappelle que les collectivités locales envisagent de plus en plus d'associer les migrants dans leur stratégie de coopération décentralisée ; il faudrait toutefois aller plus loin tant l'enjeu est majeur.

**Charlotte Guénard**, directrice adjointe de l'IEDES-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, souligne la nécessité de ne pas décourager les jeunes diplômés par des universités et établissements nationaux désireux de s'impliquer dans la politique de solidarité internationale. Les étudiants impliqués dans les questions de développement sont conscients des difficultés (sur le terrain, travers de l'aide publique, incohérences, mais aussi, en France, difficulté de l'échange universitaire avec les restrictions imposées par la politique des visas) mais ils sont porteurs d'innovations et d'idées. Beaucoup se sont fédérés ces dernières années dans des associations. Il semblerait dès lors important de veiller à leur implication dans le champ opérationnel dès la sortie de leur diplôme (statuts à consolider, VSI notamment) et d'envisager de leur prêter une attention, notamment dans le cadre des travaux du CNDSI.

**Khady Sakho-Niang** plaide pour une approche plus circulaire des migrations et une cohérence entre les processus : haut dialogue sur les migrations, post-2015... Le projet de loi pour le développement est l'occasion de promouvoir une approche par acteurs : les migrants en tant qu'acteurs du développement de leurs pays d'origine et de résidence. Il faut expliquer que la migration n'est pas un frein pour le développement.

**Luc Lamprière** rappelle que la défense des budgets d'APD est malaisée y compris parmi les militants de la solidarité internationale, pourtant les plus acquis à la cause, notamment étant donné l'incohérence qui continue de prévaloir entre les politiques publiques – l'exemple du Niger est là encore éloquent. Les populations des pays partenaires se mobilisent de plus en plus en faveur de la transparence budgétaire et la redevabilité des pouvoirs publics. Par ailleurs, le concept de diplomatie économique peut paraître ambigu et porteur de ce type d'incohérences.

**Carole Coupez**, représentant la plateforme Educasol, évoque le rôle des acteurs français de l'éducation au développement qui concourt à la sensibilisation et la formation aux enjeux de la solidarité internationale. Il s'agit de donner aux citoyens la possibilité de s'appropriier les enjeux du

développement et d'être des acteurs des politiques publiques de développement. L'EAD est un vecteur de transparence et d'acceptabilité des budgets d'APD. Les budgets consacrés à l'EAD sont, malgré son importance, très réduits : 0.02% de l'APD.

**Véronique Moreira** rappelle que la cohérence exige également comme préalable une certaine clarté dans les objectifs. Or celle-ci semble encore à certains égards faire défaut notamment en fonction des pays d'intervention (pays les moins avancés, pays à revenu intermédiaire...) qui appellent des stratégies différentes ou des approches distinctes selon qu'il s'agit d'aide au développement ou de développement du commerce international. La question agricole concentre beaucoup d'enjeux sur ces questions de cohérence, notamment au plan européen, alors que l'on s'engage dans la promotion de l'agriculture vivrière et familiale. Dans le rapport sur la cohérence qui sera produit tous les deux ans par le Gouvernement, il incombera de prendre en compte un certain nombre de politiques qui n'ont que des liens indirects avec le développement. Par ailleurs, il est regrettable que la contractualisation ne soit plus le mode opératoire des collectivités territoriales pourtant gage de cohérence.

**Julie Stoll**, représentant la PFCE, évoque les avancées récentes s'agissant de la reconnaissance du commerce équitable et de sa contribution au développement (projet de loi sur le développement, loi sur l'économie sociale et solidaire, plan national pour le commerce équitable, développement d'un secteur des achats publics équitables...). Aussi, à l'instar de ces évolutions encourageantes pour le commerce équitable, et parce que celui-ci représente une forme particulièrement aboutie de la RSE, il est souhaitable que d'autres aspects relatifs aux politiques commerciales, à la responsabilité sociale des entreprises puissent bénéficier de la même mobilisation des pouvoirs publics.

**La ministre** rappelle que le CNDSI rassemble une grande variété d'acteurs et partant une grande richesse en termes de réflexion et de production intellectuelle et suggère que le CNDSI puisse mutualiser les travaux et les ressources de ses membres. La question des migrants devra être intégrée aux réflexions du CNDSI de manière transversale en l'abordant à l'aune des richesses des migrations pour la société et la coopération au développement. Les notions d'éducation, d'initiative et d'engagement doivent permettre de structurer notre réflexion afin de renforcer notre action collective en matière d'éducation à la solidarité internationale et d'appropriation citoyenne des enjeux de développement, en valorisant notamment l'apport des migrations.

S'agissant de l'exigence de cohérence et de lisibilité des politiques publiques, la discussion a montré que les besoins sont importants. Ce chantier devra associer les populations des pays partenaires.. Enfin, s'agissant de l'Europe, les accords de partenariat économique demeurent incontestablement une question importante sur lequel la France doit rester mobilisée ; le CNDSI pourra continuer à faire part de ses observations.

La ministre conclut cette première réunion en remerciant chaleureusement l'ensemble des membres pour leur participation et en les invitant à transmettre pour le 15 juin, dans le cadre de leur collège, leur proposition de membres pour le bureau et le collège international. La prochaine réunion dans ce même format aura lieu en octobre 2014. Dans l'intervalle, des réunions du bureau seront organisées et le secrétariat reste à la disposition des membres du CNDSI.